



Association pour le développement de l'informatique juridique
siège social : ADBS 25, rue Claude Tillier 75 012 PARIS
[http:// www.adij.fr](http://www.adij.fr)

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

Les activités passées depuis l'Assemblée Générale du 1^o décembre 2015

Les activités de l'ADIJ en 2016 ont été dominées par le mouvement Open Law d'ouverture des données juridiques et se sont déclinées ainsi :

- . Les conférences et autres manifestations ;
- . La participation au programme Open Law sur l'Economie numérique du Droit ;
- . Le colloque en partenariat avec la Cour de cassation ;
- . Les 4^o Journées Européennes d'Informatique Juridique ;
- . Les partenariats (Ordre des avocats de Paris, AFJE) ;
- . Les consultations de l'ADIJ par le Parlement ;
- . Les ateliers ;
- . Les publications de l'ADIJ.

1)Les conférences et autres manifestations :

En 2016, comme chaque année, une dizaine de conférences et manifestations ont mobilisé l'ADIJ :

- **Mardi 9 février** et **mercredi 16 mars** : L'ADIJ et l'association Open Law ont organisé deux manifestations, au NUMA puis à la Maison du Barreau, pour le lancement du programme sur l'économie numérique du droit dont elles étaient les co-organisatrices.
- **Mardi 16 février** : Conférence du « Mardi » de l'atelier « cybercriminalité » sur « Les nouvelles techniques d'enquêtes numériques, infiltrations, enquête sous pseudonyme : législations et pratiques » par Myriam Quémener.
- **jeudi 24 mars** : Dans le cadre du salon I-Expo, Conférence animée par Fabien Waechter au nom de l'ADIJ sur « L'Open data : perspectives de croissance, stratégies et modèles économiques de l'ouverture des données ».

- **mercredi 18 mai** : Colloque à Paris V Descartes organisé en partenariat avec l'ADIJ sur le « Règlement général sur la protection des données : nouveaux principes, nouvelles règles et application sectorielle ».
- **mardi 11 octobre** : Au NUMA, l'atelier Protection des Données Personnelles tenait une séance ouverte, avec échange d'expériences sur « La réalisation d'études d'impact sur la protection de la vie privée EIVP (ou Privacy Impact Assessments PIA) ».
- **vendredi 14 octobre** : colloque ADIJ dans la Grand'Chambre de la Cour de cassation et en partenariat avec celle-ci, sur le thème de « La jurisprudence dans le mouvement de l'Open Data » (voir ci-dessous).
- **mercredi 16 et vendredi 17 novembre** : en préambule aux JEIJ, l'ADIJ a participé au premier « Village de la Legal Tech » qui se tenait aux Docks de Paris.
- **mercredi 23 et jeudi 24 novembre** : dans l'auditorium de Thomson Reuters, édition 2016 des Journées Européennes d'Informatique Juridique (JEIJ), sur le thème : « Open Law, droit ouvert et numérique : état des lieux en Europe » (voir ci-dessous).
- **vendredi 9 décembre** : le président de l'ADIJ a présenté le programme "Open « Case » Law : anonymisation, ouverture et diffusion de la jurisprudence" au Sommet Mondial du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) qui s'est tenu à Paris du 7 au 9 décembre.

2) Participation au programme Open Law sur l'Economie numérique du Droit :

La moitié des membres du CA de l'ADIJ se sont directement impliqués dans le déroulement du 4^e programme d'« Open Law le Droit ouvert » sur la nouvelle économie numérique du Droit, qui a débuté en février et s'est clôturé aux 4^e JEIJ fin novembre.

L'essentiel de ce programme consistait à instaurer une dynamique d'innovation collaborative et de co-working autour de quatre « défis » : L'éthique des e-Juristes et des Legal Tech, la formation des e-Juristes et des Legal Tech, l'interprofessionnalité et les entreprises numériques du droit et enfin E-Justice, dématérialisation des procédures et tribunal du futur.

Toutes les professions du droit représentées au sein de l'ADIJ étant directement concernées par le développement de cette économie numérique qui impacte leur exercice en profondeur, il était nécessaire que l'ADIJ s'associe à Open Law pour co-piloter ce programme et lui donner toutes les chances d'apporter les réponses les plus pertinentes aux questions - et aux inquiétudes - qu'expriment ses membres.

Un livre blanc atteste des résultats significatifs des travaux de ces quatre défis, obtenus dans un esprit d'innovation collaborative stimulante, et qui sont très prometteurs pour l'avenir. La co-crédation par de nombreux contributeurs, pendant une dizaine de mois, de la « Charte éthique pour un marché du droit en ligne et ses acteurs », jusqu'à sa remise solennelle au Bâtonnier de Paris, a été l'un des principaux temps forts de ce programme. C'est incontestablement le socle des futures règles de fonctionnement de ce nouveau marché numérique du droit.

L'ADIJ et Open Law ont ainsi démontré qu'elles partageaient le même objectif de mobilisation de tous les acteurs du droit en ligne autour des évolutions technologiques qui les concernent.

3) Colloque en partenariat avec la Cour de cassation :

L'ADIJ était partenaire de la Cour de cassation pour l'organisation d'un colloque le 14 octobre dans sa Grand'Chambre, sur le thème de « La jurisprudence dans le mouvement de l'open data ».

Six jours avant, le 8 octobre, avait été opportunément promulguée au Journal Officiel la loi dite Lemaire pour une République numérique qui consacre la mise à la disposition du public à titre gratuit des décisions de justice.

Le colloque a principalement traité des conséquences sur la vie privée de l'ouverture massive de ces données, avec l'anonymisation des décisions de justice, mais aussi de la question de la pertinence des robots vis à vis du traitement intellectuel de la jurisprudence et de la plus-value des professionnels.

En effet, nous assistons à une accélération des évolutions technologiques en matière d'intelligence artificielle appliquée au droit.

Les moteurs de recherche, associés aux outils d'exploitation du Big Data et appliqués aux données juridiques de masse ne font qu'accroître leurs performances, soit en évoluant constamment grâce aux retours des utilisateurs, soit en s'autoalimentant en permanence par leurs propres traitements.

S'agissant de la jurisprudence, cette double (r)évolution ouvre d'immenses perspectives et ses enjeux interpellent fortement les professionnels du droit : question de la pertinence des robots vis à vis du traitement intellectuel, de la plus-value de professionnels, problématique de la protection des données personnelles et de l'anonymisation des décisions de justice « *Quelles conséquences sur la vie privée de l'ouverture massive de ces données ?* ». Ce sont quelques-unes des nombreuses interrogations auxquelles les intervenants à ce colloque ont tenté d'apporter des réponses.

4) 4° Journées Européennes d'Informatique Juridique :

En France, depuis 2004, l'ADIJ et Juriconnexion organisent tous les quatre ans, en partenariat avec d'autres structures représentatives, ces journées destinées à faire l'état de l'art en Europe, en matière d'accès au droit, d'e-law ou d'e-justice en réseau.

Le thème de cette année « Open Law, droit ouvert et numérique : État des lieux en Europe » s'est imposé naturellement tant il est actuellement au cœur des préoccupations communes partout en Europe. C'est en partenariat avec l'association Open Law* Le droit ouvert et sous le haut patronage du Conseil National du Numérique, du Barreau de Paris et de l'association Henri Capitant que se sont tenues, les mercredi 23 et jeudi 24 novembre dans l'auditorium de Thomson Reuters, les 4° Journées Européennes d'Informatique Juridique (JEIJ)

La présidence conjointe en était assurée par le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris, M. Frédéric Sicard, ainsi que par M. Fernando Paulino Pereira, Président du groupe e-Law au Conseil de l'Union européenne. ce groupe dont faisaient partie plusieurs intervenant et qui est le haut lieu de concertation des Etats-membres et des institutions de l'Union en la matière.

Les résultats des travaux du programme que l'ADIJ a conduits cette année avec l'association Open Law ont été au cours de la conférence. Parmi eux, la réalisation d'une charte d'éthique entre les professions réglementées et les start up de la Legal Tech était un objectif prioritaire. En effet, les avocats notamment sont particulièrement sensibles à la situation

nouvelle que crée la nouvelle économie numérique du droit et qui bouleverse l'exercice de leur profession. Sa version finale a été remise au Bâtonnier Sicard qui présidait la conférence

5) Les partenariats (Ordre des avocats de Paris, AFJE) :

- Le 26 mai 2016, M. Frédéric Sicard, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris et M. Pascal Petitcollot, Président de l'ADIJ ont signé une convention formalisant 46 années de partenariat, en présence de Me Danièle Veret et Me Henri de la Motte Rouge. L'ADIJ ayant vocation à faire bénéficier les avocats des résultats de ses travaux, l'Ordre met à sa disposition gracieusement les salles de la Maison du Barreau quatre fois par an et lui accorde une subvention annuelle.

- Le 28 juin, l'ADIJ et Open Law ont conclu avec l'AFJE une convention de partenariat par laquelle l'Association Française des Juristes d'Entreprise s'engageait à participer aux travaux conduits sur l'Economie Numérique du Droit et à ses quatre défis : déontologie, formation, interprofessionnalité et justice du XXI^e siècle. (convention en ligne sur le site adij.fr)

6) Les consultations de l'ADIJ par le Parlement :

- Le 24 mars, la commission des lois du Sénat a souhaité que l'ADIJ soit auditionnée par son rapporteur pour le projet de loi pour une République numérique, sur les nombreux points du projet touchant à la protection des données personnelles.

Nathalie Metallinos et Elise Debiès y ont répondu.

- Le 14 décembre, la commission des lois du Sénat a souhaité de nouveau auditionner l'ADIJ dans le cadre d'une mission d'information sur le redressement de la justice.

C'est son vice-président Fabien Waechter qui s'est rendu à sa convocation pour être entendu sur le thème de l'impact des innovations technologiques et financières dans le domaine de la justice.

7) Les ateliers :

Création en début d'année du nouvel atelier de l'ADIJ consacré aux « Enjeux juridiques de l'économie collaborative », par Karima Ben Abdelmalek (volet consommation) et Patrick Thiébart du cabinet Jeantet (volet social), dans le prolongement de la conférence du 26 novembre 2015 sur les « Plateformes collaboratives : impacts et enjeux juridiques »,

Les ateliers les plus sollicités en 2016 par l'actualité législative ont été :

- L'atelier « Protection des données personnelles : pratique, enjeux et perspectives » animé par Nathalie Metallinos et Elise Debiès ;
- L'atelier « Les nouvelles technologies en droit public » animé par Danièle Véret qui est devenu l'atelier « Gouvernement ouvert » en se concentrant sur le droit de la réutilisation des données publiques ;
- L'atelier « Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information, enjeux, mise en œuvre et perspectives » animé par Sophie Soubelet-Caroit;
- L'atelier « Cybercriminalité » animé par Myriam Quémener, Avocat Général à la Cour d'appel de Versailles.

- L'atelier « Informatique de santé : aspects juridiques et techniques » animé par Laurent Caron, avocat au Barreau de Paris, va reprendre ses travaux.

8) Les publications de l'ADIJ dans la revue Archimag :

- . n°291, février : « Les infiltrations numériques et leur encadrement juridique » par Mme Myriam Quémener, Avocat Général à la Cour d'appel de Versailles et responsable de l'atelier « Cybercriminalité » de l'ADIJ.
- . n°293, avril : « Les enjeux juridiques de l'économie collaborative » par Mme Karima Ben Abdelmalek, Secrétaire générale de l'ADIJ. (article envoyé aux membres du CA le 7 avril)
- . n°295, juin : « Adoption du nouveau cadre européen relatif à la protection des données personnelles : les entreprises ont deux ans pour se mettre en conformité » par M^e Nathalie Metallinos, avocate à la Cour, cabinet Idea, chargée d'enseignement à l'Université Paris-Sud, co-responsable de l'atelier protection des données personnelles de l'ADIJ.
- . n°297, septembre « Vers une charte éthique entre la LegalTech et les Professions du droit » par MM. Pascal Petitcollot, Président de l'ADIJ et Henri de la Motte Rouge, Avocat à la Cour, membre du Conseil d'administration de l'ADIJ.
- . n°299, novembre « La jurisprudence dans le mouvement de l'Open Data » par Ronan Guerlot, conseiller référendaire à la Cour de cassation, membre du CA de l'ADIJ (suite au colloque du 14 octobre).

LE PRIX ADIJ Christian-Hazard 2016

Comme chaque année, l'ADIJ a souhaité récompenser de belles initiatives de jeunes, dont l'activité sur le web est particulièrement remarquée, sérieuse et régulière : site web, compte Twitter, Facebook, blog etc, portant évidemment sur le droit des technologies de l'information et de la communication.

Le Jury chargé de désigner le lauréat 2016 était composé de ses 14 prédécesseurs.

Le Prix ADIJ *Christian Hazard* récompense cette année **Benoît Bellaïche**, jeune juriste en droit des NTIC pour son activité très régulière depuis son compte [Twitter](#) en droit des nouvelles technologies ainsi que pour son blog « Easyntic »

<http://www.easyntic.com/>

Remise du prix par nos deux éditeurs partenaires (Lexbase et Transactive – Thomson Reuters)

- Le bureau de l'ADIJ remercie les membres du Jury pour la sélection du lauréat, ainsi que Transactive – Thomson Reuters et les éditions Lexbase qui lui offrent et lui remettent le prix.
- La contribution de Transactive – Thomson Reuters au Prix ADIJ 2016 :
 - . Un abonnement gracieux d'un an à son service en-ligne Doctrinal Plus
 - Un abonnement gracieux d'un an (papier + électronique) à ses trois revues : Propriétés Intellectuelles ; Revue Trimestrielle de Droit Financier ; Revue de Jurisprudence Commerciale.
- La contribution de Lexbase est également un abonnement d'un an.